



Groupement de Riverains du Quartier du Tremblay

Monsieur Dominique ADENOT
Maire de CHAMPIGNY
MAIRIE de CHAMPIGNY
14, rue Louis Talamoni
94500 CHAMPIGNY-sur-MARNE

N/Réf. 52/2009/GRQT/RG

Champigny, le 3 avril 2009

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion de la commission "Antennes relais GSM" du 3 février 2009, j'ai remis au Président de séance un exemplaire de la lettre que je vous avais adressée (réf N° 51/2009/GRQT/RG) mais celui-ci a refusé d'en prendre connaissance et surtout de la lire aux participants. Malgré cela, il a nié ses dires, à savoir "qu'il n'avait pas souhaité la participation des Associations à cette commission". Je lui ai fait remarqué et lu la circulaire conjointe du 16 octobre 2001 indiquant que la présence des Associations était prévue.

Le Président nous avait demandé d'étudier la "Chartre de la téléphonie GSM sur Champigny". Il a reçu une seule remarque d'un élu qu'il actée : mettre en référence "2 V/m" et a dit qu'il transmettrait le texte pour validation au Conseil Municipal.

Le Groupement de Riverains, qui avait d'importantes remarques à émettre pour la charte, a sollicité le Président pour faire des photocopies de ce document de travail afin que l'ensemble des participants puisse en prendre connaissance et organiser ensuite une lecture (copie jointe). Il n'a pas "daigné" s'exécuter et a dit que cela aurait du être envoyé avant la réunion.

J'ai alors fait remarquer que les Associations ne sont pas rémunérées et que le travail fourni par elles est bénévole et pris sur leur temps de repos et que s'il n'avait eu ce document en temps voulu, c'est que celui-ci a été finalisé juste avant la réunion et que ce n'était pas aux associations de faire des copies.

Nous apprenons également, sur le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2008 qui nous a été remis lors de cette réunion du 3 février 2009, que la Mairie se servait d'un guide des relations entre les opérateurs et les communes : le GROC.

- Pourquoi ce document n'a pas été transmis aux participants, élus et Associations ?
- Pourquoi le compte rendu du 20 novembre 2008 n'a pas été lu pour validation ?
- Dans celui-ci, il est fait référence à une demande de PRIARTEM de limiter la puissance à 6 V/m, ce qui est faux : la Ville de Paris a déjà un seuil de 2 V/m et PRIARTEM demande 0.6 V/m.

.../...

.../...

Un compte rendu de réunion doit transcrire des informations exactes et non des anomalies qui seront diffusées.

Dans ce contexte et après 50 minutes de réunion stérile, je me suis levé et je suis parti en saluant les participants. D'ailleurs, je m'interroge vraiment sur le sérieux de cette commission. En effet, Champigny a été convié à 2 réunions à Joinville en présence du Sous-Préfet et personne n'a représenté notre Ville pour défendre le quartier du Tremblay concernant la pose d'une antenne de 35 m (vous avez été avisé par un courrier de l'ASEP de Joinville en date du 11 mars 2009).

J'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur ce que Monsieur Lecuyer va vous proposer pour être voté par votre Conseil Municipal. Cela est une affaire de santé publique.

Il faut préserver la santé des habitants de Champigny contre les dangers potentiels de la puissance des ondes électromagnétiques avec les conséquences sanitaires qui en découlent et appliquer le principe de précaution.

Souhaitant toujours obtenir votre position concernant ce dossier et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Robert GELINET

PJ: *Projet de charte sur la téléphonie mobile proposé par le Groupement de Riverains du Quartier du Tremblay*

PS : *Copie*

- *Madame Janine Le CALVEZ, Présidente de PRIAREM.*
 - *Monsieur Marc ARAZI, responsable PRIARTEM pour l'Ile de France.*
 - *Monsieur Daniel BELIN, responsable PRIARTEM pour CHAMPIGNY.*
 - *Monsieur Jean Marie LAGACHE, Président du « Forum des Boucles de la Marne ».*
 - *Monsieur Stephen KERCKHOVE, Président de AGIR pour l'environnement.*
 - *Monsieur Laurent BERNAT, Président de l'Association des Coteaux de Nogent.*
 - *Monsieur Frédéric TESSART, Président du Collectif du 43 rue de Verdun.*
 - *Monsieur Claude REMAIRE, Président du Collectif du Quartier du Maroc.*
 - *Monsieur Jacky RONDINOT, Président de La Voix des Riverains.*
 - *Madame Valérie RASTELLO, pour la Présidente du FCPE du groupe scolaire du TREMBLAY.*
 - *Monsieur Gérard PRAT, Président de ARS, Association des Riverains Solidaires.*
 - *Monsieur Michel RIOUSSET, Président de l'ASEP, Association pour la Sauvegarde et l'Environnement de Polangis et du Quai de la Marne.*
-